



Compte Rendu

CSA PJJ des 13 et 20 juin 2024

Ce CSA PJJ a été boycotté par le SNPES et par l'UNSA.

Voici les réponses de la DPJJ aux interrogations de notre propos liminaire (pour le relire, [Et clic!](#)) :

- **Sur le dialogue social** : sur la dénaturation des instances de dialogue social, la direction de la PJJ se dit soucieuse de la qualité du dialogue social et tente de prévoir des contenus et des calendriers adaptés même si cela se confronte à certaines contraintes. La CGT PJJ a rappelé que les documents n'étaient pas envoyés dans des temps suffisants pour une étude qualitative et que le temps de préparation n'était pas adapté à la charge de travail comme s'y était engagée l'administration centrale lors de l'adoption du règlement intérieur du CSA PJJ.
- **Sur le recrutement d'un directeur adjoint ou d'une directrice adjointe** : selon la directrice de la PJJ, les entretiens sont en cours et elle espère que le recrutement pourra être effectif à la rentrée de septembre.

Plus précisément sur les sujets à l'ordre du jour :

S'agissant des Jeux Olympiques et Paralympiques : la CGT PJJ déplore que ce dossier ait été délaissé par l'administration centrale, sans aucun suivi avec les organisations syndicales nationales, ce qui a entraîné une gestion parfois aléatoire et désharmonisée par les directions interrégionales. Contrairement à ce que prétend l'administration centrale, la CGT PJJ réaffirme qu'à partir du moment où cela impacte les conditions de travail des agents, ces modifications doivent être présentées en Formation Spécialisée Santé Sécurité au Travail, même si ces modifications ne sont pas propres à la PJJ.

Pour la CGT PJJ, tout a été fait à l'envers dans ce dossier : l'appel à volontariat a été effectué sans que les conditions et les montants de versement des primes ne soient connus. Si les primes semblent se baser sur des critères précis durant la période effective des jeux, il est aussi nécessaire de prendre en considération la surcharge d'activité qui risque de parvenir dans un second temps sur les services. La même logique doit également s'appliquer aux renforts de personnels. L'administration centrale prétend défendre cette position.

S'agissant des places pour les mineurs, la DPJJ précise qu'elle a dû appliquer les critères imposés par le ministère pour pouvoir espérer en obtenir. S'il importe que les mineurs puissent en profiter, pour la CGT PJJ, ces critères « au mérite » sont honteux et génèrent de véritables discriminations en plus de renforcer les préjugés. S'agissant des personnels, la tardiveté des tirages au sort ainsi que les coûts de logement et de transport risquent de décourager les agents à en bénéficier.

Sur la Mesure d'Intérêt Educatif : cette mesure étant déjà applicable sans aucune consultation préalable des professionnels et des organisations syndicales, notre organisation syndicale a refusé de participer aux débats tout en réaffirmant que cette mesure devait être retirée sans délai.

Sur le bilan de la formation 2022 : s'agissant de la formation des CADEC, la CGT PJJ a demandé à ce que des renforts soient appliqués sur les services pour permettent de compenser les absences des stagiaires durant les périodes de regroupement. Selon, l'administration centrale, il serait compliqué de recruter dans un tel contexte, mais il s'agit surtout d'un choix politique et financier pour réellement améliorer les conditions de formation ainsi que la situation des services.

Pour la CGT PJJ, la nécessité de service est trop souvent appliquée pour retenir les stagiaires dans le cadre de la formation initiale ou les professionnels à l'occasion de la formation professionnelle. Si l'administration n'effectue pas un contrôle de cette nécessité de service, elle projette d'envoyer les tableaux de présence aux DIR afin qu'elles puissent avoir un regard plus précis. Si cela constitue une avancée, cela demeure insuffisant pour faire en sorte d'améliorer pleinement la participation aux formations.

Notre organisation syndicale a rappelé l'antinomie entre les ambitions de l'administration sur la formation et les annonces de réductions budgétaires. Les difficultés rencontrées avec Chorus DT ont également pour conséquences de limiter les formations.

La CGT PJJ a également défendu le développement de l'offre de formation pour les filières administratives et techniques mais aussi une réelle mise en oeuvre de formation d'adaptation à l'emploi afin que les agents ne soient pas privés de perspectives d'évolution de carrière.

Plan national de formation 2025/2027 : VOTE : POUR : FO / CFTD ABSTENTION : CGT PJJ

Sur le rapport social unique 2022 (ancien bilan social) : pour l'avenir, la DPJJ s'est engagée à présenter le bilan social de l'année précédente sur le second semestre de l'année suivante afin que l'étude du rapport social unique ait du sens. Ce point devant être étudié le 20 juin, la CGT PJJ qui a pour habitude de ne pas siéger les jours de mobilisations nationales, a indiqué qu'elle ne serait pas présente pour l'étude de ce point pour se concentrer davantage à la lutte contre l'extrême droite. Toutefois, comme chaque année, notre organisation publiera bientôt son analyse du bilan social.